

Ontario, Erié et Huron, ainsi que la majeure partie du lac Supérieur jusqu'à l'embouchure de la rivière aux Pigeons ; de là, par cette rivière, la rivière à la Pluie, elle gagne l'angle nord-ouest du lac des Bois ; de là elle suit le 49ième parallèle jusqu'au golfe de Georgie, puis passe par le détroit de Haro et le détroit de Fuca jusqu'à l'océan Pacifique. La longueur de cette ligne frontière est de 3,000 milles géographiques, dont 1,400 sont situés sur des mers, lacs et rivières et 1,600 milles sont sur la terre ferme.

En outre de cette frontière entre le Canada et les Etats-Unis, il y a une frontière entre les Etats-Unis et l'Alaska (appartenant aux Etats-Unis qui l'ont achetée de la Russie en 1867). Cette dernière a été définie par la décision de Lord Alverstone, en octobre 1903.

Le tableau suivant donne les noms et la superficie des diverses provinces et territoires de la Confédération, ainsi que les dates de leur création et de leur admission dans l'union fédérative.

LA PUISSANCE DU CANADA.

Provinces et districts.	Date de l'organi- sation ou de l'admission.	Statut ou arrêté en conseil.	SUPERFICIE, MILLES CARRÉS.		
			Eau.	Terre.	Total.
La conféd. à son origine—					
Ontario.....	1er juill. 1867	} Acte impérial du par- lement et arrêté en conseil impérial. }	*40,354	220,508	260,862
Québec.....	1er do 1867		+10,117	+341,756	+351,873
Nouvelle-Ecosse.....	1er do 1867		† 360	21,068	21,428
Nouveau-Brunswick.....	1er do 1867		‡ 74	27,911	27,985
Admission des prov.—					
Manitoba.....	15 do 1870	Arrêté en conseil impérial Acte du parlement fédé- ral, chap. 3 ; Acte de 1870 et l'Acte de l'A. B. du N., 1871.	9,405	64,327	73,732
Colombie-Britannique.	20 do 1871	Arrêté en conseil impé- rial, 16 mai 1871, sur l'adresse de la législa- ture de la Colombie- Britannique, et l'adresse du parlement fédéral, session 1871.	‡2,439	370,191	372,630
Ile du Prince-Edouard.	1er do 1873	Acte du parlement fédé- ral, 23 mai 1873, et arrêté en conseil impé- rial, 24 juin 1873.	‡	2,184	2,184
Création des districts—					
Kéwatin.....	12 avril 1876	Acte du parlement fédé- ral, chap. 21, 1876.	§ 13,419	456,997	470,416

* Par arrêté en conseil 8 juillet 1896, les lignes de frontière de Québec ont été étendues. L'augmentation dans la superficie est donnée dans le tableau. Cette extension de superficie a été autorisée par les statuts de 1898 chapitre 6 actes de Québec.

‡ Cette superficie d'eau ne comprend pas le golfe Saint-Laurent ni les mers territoriales.

§ Cette superficie ne comprend pas les mers territoriales.